



## Premier demande carte de sejour salarie

Par **Visar**, le **30/10/2017** à **13:53**

[citation][[/citation]

Bonjour

Je deposite une demande de titre de sejour (regularisation par le travaille le 03/02/2017

A la prefcture de marseille

La prefecture ma delivre une recepisse valable 6 mois sans autorisation de travaille cette recepisse je le renouvelle le 26/07/2017 encore sans autoisation de travaille car la direccte elle avais pas repondu le 24/10/2017 le recepisse ma etes renouvelle pour 3 mois jusqu a janvier mais il y a 3 jours apres le renouvellement de mon resepisse mon employer a recu l'avis favorable de la dirrect je voulez vous dzmandz quelle sont mes chance a obtenir la carte de sejour et quelle sont les etapes a suivre de ma parte merci de me repondre

Par **Calou0**, le **13/11/2017** à **18:46**

Bonjour,

Si vous avez reçu un avis favorable de la DIRECCTE, vous allez rapidement obtenir votre carte de séjour salarié.

En principe, la Préfecture devrait vous convoquer mais vous pouvez également vous y rendre avec l'avis positif de la DIRECCTE pour savoir où en est votre dossier.

Dans tous les cas, la délivrance de votre carte de séjour sera désormais rapide.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE